

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 24 mai 2022, à 19 h 16, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M. Mario Bentreovato, commissaire – via TEAMS
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent – via TEAMS
M. Jamie Fabian, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire – via TEAMS
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent – via TEAMS

Commissaires non présents :

M^{me} Sophie De Vito, commissaire
M^{me} Mubeenah Mughal, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Demetrios Giannacopoulos, directeur de secteur – Niveau primaire
M^{me} Nathalie Lacroix-Maillette, directrice de secteur – Niveau secondaire
M^{me} Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^e Magda Sokol, directrice, Services juridiques
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit approuvé avec le retrait du point 26 intitulé Rémunération des membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2021-2022.</p> <p>Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-05-24-1</u></p>
2.	<p><u>Nomination d'Emma Stivaletta à titre d'Élève du mois</u></p> <p>En 2019, alors qu'elle n'avait que 4 ans, Emma a reçu un diagnostic de cancer. Au cours des deux années et demie qui ont suivi, elle a fait preuve de courage, de force, de détermination et a été une véritable héroïne. L'année dernière, elle a fréquenté l'école virtuelle de la CSEM et a continué à s'épanouir et à se dépasser sur le plan scolaire, tout en poursuivant ses traitements. Aujourd'hui, Emma est une élève épanouie de 7 ans à l'Académie Leonardo da Vinci. Elle est de retour en classe parmi ses amis. Elle vit chaque jour dans la joie, avec le sourire et un grand courage. Elle ne se laissera pas définir par son cancer.</p> <p>En mars, Emma a été honorée en tant que Fille de l'année et source d'inspiration par la Société de leucémie et lymphome du Canada. Le Garçon et la Fille de l'année sont des survivants locaux du cancer du sang qui inspirent et motivent les candidats pendant leur campagne et ces derniers compétitionnent en leur honneur.</p>
3.	<p><u>Dona Yousaf, lauréate du concours d'art oratoire de 5^e secondaire « <i>What is Humanity's Driving Force?</i> »</u></p> <p>La gagnante du concours d'art oratoire, Dona Yousaf, élève de l'école secondaire Westmount, a présenté son discours « <i>What is Humanity's Driving Force?</i> ».</p>
4.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>4.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u></p> <p>Sur une motion de Monsieur Mario Pietrangelo, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 31.</p> <p>Fin de la réunion à huis clos à 19 h 50.</p>
5.	<p><u>Adoption des résolutions de la réunion à huis clos</u></p> <p><u>4.2 Réexamen d'une décision – Plainte d'un parent – Articles 9 à 12 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i></u></p> <p>ATTENDU QUE conformément aux articles 9 à 12 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un élève ou les parents d'un élève visé par une décision de la commission scolaire peuvent demander, par écrit, que le conseil des commissaires réexamine ladite décision;</p> <p>ATTENDU QUE la demande déposée le 30 mars 2022 est admissible en vertu des articles 9 à 12 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit traiter la demande sans délai et peut faire examiner la demande en son nom, par un comité ou une personne, qui fera rapport au conseil, en formulant des recommandations le cas échéant;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 de la loi, un comité ad hoc composé de 3 commissaires a été créé, conformément aux résolutions n^{os} 22-04-04-3.3.1 et 22-04-04-3.3.2;</p> <p>ATTENDU QUE, le 4 mai 2022, ce comité ad hoc a examiné la demande de réexamen et tous les documents relatifs à la plainte du parent déposée le 30 mars 2022 tout en donnant au parent l'occasion de présenter son point de vue, et a formulé ses recommandations au conseil;</p>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la décision prise par l'administrateur de la commission scolaire le 8 mars 2022 soit maintenue, et que la demande de réexamen soit rejetée.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la décision et les motifs sur lesquels elle repose soient communiqués au parent qui a fait la demande et à l'auteur de la décision contestée.

Vote : 11-0-1. Motion adoptée. (M. M. Pietrangelo s'est abstenu; M. J. Kromida absent lors du vote)

Résolution n° 22-05-24-4.2

4.3 Création d'un comité ad hoc chargé d'examiner les décisions – Réf. R2-0522

4.3.1 Nomination du président

ATTENDU QUE des plaintes de parents ont été déposées aux fins de réexamen de décisions les 17 mars et 6 mai 2022 (réf. R2-0522);

ATTENDU QUE conformément à l'article 7 du Règlement n° 8 de la CSEM sur la procédure d'examen des plaintes, un comité ad hoc doit être mis sur pied pour examiner les plaintes;

ATTENDU QUE conformément à l'article 7.3 (b) du Règlement n° 8 sur la procédure d'examen des plaintes, le président du comité ad hoc doit être un commissaire parent;

Le conseil des commissaires procède à la nomination du président :

M. Pietro Mercuri propose la candidature de M. Tony Speranza, qui accepte la nomination;

M^{me} Maria Corsi propose la candidature de M. Daniel Tatone, qui refuse la nomination;

Aucune autre candidature ni autocandidature n'est présentée;

Sur une motion de M. Agostino Cannavino, les mises en candidatures prennent fin, tous sont en faveur.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'un comité ad hoc soit mis sur pied pour examiner les décisions concernant les plaintes de parents datées du 17 mars et du 6 mai 2022, réf. R2-0522.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE conformément à l'article 7.3 (b) du Règlement n° 8 sur la procédure d'examen des plaintes, M. Tony Speranza, commissaire parent, soit nommé président de ce comité ad hoc.

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE le président de ce comité présente son rapport final et ses recommandations au conseil des commissaires au plus tard le 27 juin 2022.

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE les procès-verbaux ou les notes des réunions qui seront prises par les membres du comité ad hoc soient confidentiels et distribués uniquement aux membres du conseil, afin de rendre une décision finale.

Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida absent lors du vote)

Résolution n° 22-05-24-4.3.1

4.3.2 Nomination des membres

ATTENDU QUE des plaintes de parents ont été déposées aux fins de réexamen de décisions les 17 mars et 6 mai 2022 (réf. R2-0522);

ATTENDU QUE conformément à l'article 7 du Règlement n° 8 de la CSEM sur la procédure d'examen des plaintes, un comité ad hoc doit être mis sur pied pour examiner les plaintes;

ATTENDU QUE plusieurs membres du conseil des commissaires ont accepté de siéger au comité susmentionné;

Le conseil des commissaires procède à la nomination des membres :

M. Pietro Mercuri se porte candidat;

M. Daniel Tatone propose la candidature de M. Jamie Fabian, qui accepte la nomination;

Aucune autre candidature ni autocandidature n'est présentée;

Sur une motion de M. Mario Pietrangelo, les mises en candidature prennent fin, tous sont en faveur.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'un comité ad hoc soit mis sur pied pour examiner les décisions concernant les plaintes de parents datées du 17 mars et du 6 mai 2022, réf. R2-0522.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE conformément à l'article 7.3 (b) du Règlement n° 8 sur la procédure d'examen des plaintes, ce comité ad hoc soit composé des trois (3) membres suivants du conseil des commissaires :

M. Tony Speranza, président

M. Pietro Mercuri

M. Jamie Fabian

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE le comité présente son rapport final et ses recommandations au conseil des commissaires au plus tard le 27 juin 2022.

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE les procès-verbaux ou les notes des réunions qui seront prises par les membres du comité ad hoc soient confidentiels et distribués uniquement aux membres du conseil, afin de rendre une décision finale.

Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida absent lors du vote)

Résolution n° 22-05-24-4.3.2

6. Période de questions

Le président, M. Joe Ortona, répond à la question de M. Chris Eustace :

1. Où en est-on avec le programme d'histoire?

7. Adoption des procès-verbaux

7.1 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 26 avril 2022

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 26 avril 2022 soit adopté sans modification.

Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida absent lors du vote)

Résolution n° 22-05-24-7.1

	<p><u>7.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 2 mai 2022</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-05-24-7.2</u></p>
8.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>
9.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p><u>9.1 Hommage en mai 2022</u></p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p style="padding-left: 40px;">Bernadette Furtado (Federico), superviseure de dîner à la retraite, Académie John Caboto Mona Lee Kircoff, surveillante de dîner à la retraite, école St. Gabriel</p> <p>Et qu'un message de condoléances soit adressé aux familles endeuillées.</p> <p>Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (Mr. J. Kromida absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-05-24-9.1</u></p>
10.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette année, la soirée de reconnaissance des parents bénévoles s'est tenue sous le thème <i>Tous unis, au-delà de nos différences</i>. La bénévole émérite de l'année est Mubeenah Mughal. En plus d'agir à titre de commissaire parent à la CSEM depuis les 4 dernières années, elle siège au conseil consultatif des services de l'adaptation scolaire et s'implique à part entière dans l'école de ses enfants et dans la communauté. Directeur de la Division des maladies infectieuses à l'Hôpital de Montréal pour enfants du Centre universitaire de santé McGill, le D^r Earl E. Rubin a été couronné ambassadeur de l'année. À l'occasion de cet événement tenu en mode virtuel, la CSEM a reconnu comme chaque année la contribution de tous les bénévoles, particulièrement ceux qui comptent cinq années de service ou plus. Au nom de la commission scolaire, nous souhaitons remercier tous nos bénévoles pour leur travail remarquable. • La Fondation Azrieli s'est associée à la CSEM pour enseigner l'Holocauste dans nos écoles. • Le président et le commissaire, M. Mercuri, étaient sur place à l'Académie Leonardo da Vinci pour honorer Emma Stivaletta en tant qu'Élève du mois de mai à la CSEM. • Toute la communauté de l'école Bancroft s'est mobilisée pour soutenir <i>Kids Create Ukraine</i> en remplissant 4 grosses boîtes de matériel. La communauté a ainsi recueilli 108,45 kg de fournitures diverses qui ont déjà été livrées en Ukraine. Les organisatrices de <i>Kids Create Ukraine</i> sont une ancienne stagiaire à Bancroft et sa sœur. Leur objectif est d'apporter un peu de normalité, de créativité et de répit aux enfants ukrainiens. Outre les fournitures, les élèves ont dessiné des cartes postales qu'ils ont déposées dans chaque boîte pour transmettre des messages d'espoir, de joie et de bienveillance à d'autres enfants.

	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs commissaires, y compris le président et des membres de la direction se sont rendus à l'école Royal Vale afin d'inaugurer le tout nouveau complexe sportif réalisé au coût de 6 millions de dollars. • Bon nombre de nos partenaires de la communauté et plusieurs commissaires de la CSEM et d'autres commissions scolaires ont organisé une manifestation contre le projet de loi 96 qui a eu lieu le samedi 14 mai. <i>Québécois(es) contre le projet de loi 96</i> a été créé par le Quebec Community Groups Network (QCGN), l'Association des comités de parents anglophones (ACPA), l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et la Fédération québécoise des associations foyers-écoles (FQAFE) pour réagir contre le projet de loi 96. Un autre rassemblement contre le projet de loi 96 aura lieu le jeudi 26 mai. Ce jour-là, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 96. Le président estime que la communauté doit se mobiliser à nouveau afin d'envoyer un message fort au gouvernement, à savoir que ce projet de loi est inacceptable. • Félicitations aux élèves du 3^e cycle de l'école primaire Edinburgh qui ont amassé 4 300 \$ au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Tous les fonds recueillis par les élèves serviront directement à aider les patients ukrainiens atteints du cancer dont les traitements ont été interrompus en raison de la guerre qui sévit. • La semaine dernière, les écoles ont célébré la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.
11.	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur général a d'abord tenu à féliciter Emma Stivaletta et Dona Yousaf, qui sont de parfaits exemples d'élèves que nous avons la chance d'avoir à la CSEM, et à souligner l'excellent travail qui est fait dans nos écoles. • À l'occasion de la Journée de reconnaissance du personnel enseignant de la CSEM, le 5 mai, trois enseignants ont reçu des prix spéciaux du franchiseur de restaurants Foodtastic, ainsi que des certificats. La chaîne de télévision CityNews Montreal, co-commanditaire de l'événement, a également réalisé un segment mettant en vedette les lauréats. Foodtastic a généreusement remis des cartes-cadeaux d'une valeur de 100 \$ à plusieurs enseignants. • L'école primaire Elizabeth Ballantyne marquera son centenaire le jeudi 2 juin, en célébrant le passé tout en se tournant vers l'avenir. Les élèves, le personnel, des dignitaires et d'autres invités de marque se rassembleront devant l'entrée de l'école afin de mettre au jour une capsule témoin enfouie devant le bâtiment en mai 1997 pour célébrer le 75^e anniversaire de l'école Elizabeth Ballantyne et le centenaire de la ville de Montréal-Ouest. • Le défilé <i>Fun Fashion Show for all</i> aura lieu le jeudi 9 juin au Centre Mackay. Membres éminents de la communauté, Simon Chang, qui guide les élèves en création de mode, et Bboy Luca « Lazylegz » Patuelli, qui produit la chorégraphie du spectacle, ont mis la main à la pâte pour faire de ce défilé de mode un événement unique. Pour l'occasion, des élèves du Centre de formation professionnelle Laurier Macdonald se chargeront de la coiffure et du maquillage. • Félicitations au programme Sport-Études de l'école secondaire Lester B. Pearson pour leur nouveau partenariat avec Hockey Montréal Élite qui, dès sa première année, a connu un succès retentissant sur la glace. • Depuis le début de la pandémie, la CSEM n'a pas pu organiser de réception pour honorer ses employés cumulant 25 ans de service. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 35 employés (enseignants, administrateurs et personnel de soutien) ont atteint leur 25^e année de service à la commission scolaire. La liste des personnes honorées cette année sera publiée dans la prochaine édition du bulletin Pleins feux. • Le Programme des mémoires de survivants de l'Holocauste de la Fondation Azrieli a fait équipe avec la CSEM dans le cadre d'un premier partenariat pour présenter le thème de l'Holocauste dans les salles de classe de la commission scolaire partout dans la ville. L'annonce de ce partenariat fait suite aux sessions de formation aux directions d'école et aux enseignants animées par des experts de l'équipe éducative du Programme des mémoires de survivants de l'Holocauste. Au cours de

	<p>ces séances, les directions d'école ont appris à connaître les ressources du programme et l'approche à adopter pour enseigner l'Holocauste aux élèves en toute sécurité et avec succès en faisant appel aux ressources du programme. À l'occasion de Yom HaShoah, les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire des Services aux élèves ont organisé une conférence ZOOM présentée par la Fondation pour l'éducation au génocide. Plusieurs écoles y ont participé; la présentation gravitant autour du récit de survie partagé par la fille d'un survivant du génocide à travers des témoignages vidéo et des photos de famille.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Semaine québécoise de la garde scolaire a été célébrée du 9 au 13 mai, sous le thème <i>Le personnel de la garde scolaire, un maillon essentiel</i>. Techniciens et éducateurs des services de garde avaient planifié des fêtes quotidiennes : activités artistiques, relais de conditionnement physique, ateliers de fabrication de t-shirts et sorties dans les parcs des environs. Toute la semaine, des collations spéciales ont été offertes aux élèves. Carnavals de toutes sortes et sacs de cadeaux préparés pour les membres de la communauté des sans-abris de <i>La porte ouverte</i>, un organisme de Montréal, ne sont que quelques-unes des activités spéciales qui ont été planifiées tout au long de la semaine. Tous les employés qui travaillent dans nos services de garde effectuent un travail exceptionnel au quotidien et nous les en remercions.
	<p>M. James Kromida se joint à la réunion à 20 h 13.</p>
<p>12.</p>	<p><u>Rapports du comité</u></p> <p><u>12.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)</u></p> <p>Aucun rapport n'a été présenté. La commissaire parent, M^{me} Mubeenah Mughal, n'était pas présente à la réunion.</p> <p><u>12.2 Comité consultatif de transport et sécurité</u></p> <p>Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité tiendra une réunion extraordinaire pour discuter des contrats de transport le 31 mai. <p><u>12.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)</u></p> <p>Point présenté par le commissaire parent, M. Tony Speranza :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux exposés sont présentés au comité. Le premier exposé, par <i>Parents Aware</i>, est conçu pour aider les parents et les tuteurs à comprendre la nature, la portée et l'étendue de la pornographie en ligne de nos jours, ainsi que son impact sur la croissance et le développement des enfants avant même qu'ils n'entrent au secondaire. L'exposé fournit aussi aux parents délégués des informations, des outils et des ressources pour minimiser les risques encourus par leurs enfants. • Le deuxième exposé est celui de la directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de la CSEM, M^{me} Angelo Spagnolo, qui présente au comité les différents volets du Service et ce qu'ils ont à offrir en matière de formation continue. Par exemple, en formation professionnelle, le programme d'ébénisterie du Centre de technologie Rosemont et le programme de cuisine professionnelle du Centre de carrières St. Pius X. Les centres d'éducation des adultes de la CSEM, comme John F. Kennedy, offrent des cours gratuits aux adultes désireux d'améliorer leurs compétences en anglais et en français ou de suivre les cours préalables pour le cégep. • Le CPCSEM est consulté sur l'organigramme 2022-2023. Des changements sont présentés aux membres et, après une brève discussion, acceptés tels quels. <p>Point présenté par le commissaire parent, M. Daniel Tatone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conférence pour les parents aura lieu le 29 mai 2022. Au programme : près de 400 inscriptions, environ 30 séances et presque autant de conférenciers. Il y aura, entre autres, une conférence sur

la santé mentale, des discussions et des ateliers sur l'intimidation, ainsi qu'un hall d'exposition virtuel où des ressources seront disponibles pour les parents. Le groupe *Parents Aware* sera également au rendez-vous.

- Une résolution est adoptée à l'unanimité relativement à la création d'un sous-comité sur la lutte contre le racisme, en tant que comité permanent du CPCSEM. Ce comité a vu le jour il y a deux ans et constitue une excellente initiative pour sensibiliser le public au moyen de troupes à outils et protéger les parents racialisés et les communautés marginalisées.
- Une présentation est donnée sur une recommandation du CPCSEM pour l'adoption d'un code de vie pour les élèves de l'ensemble de la Commission visant à clarifier de nombreux problèmes actuels et à atténuer et désamorcer les situations, au moyen d'informations claires et concises sur la façon de procéder. Ces recommandations seront présentées au comité de gouvernance et de déontologie ainsi qu'au conseil des commissaires.

12.4 Comité de gouvernance et de déontologie

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Les lignes directrices du code de vie sont en cours de discussion.
- Les membres du comité ont proposé la création d'un comité ad hoc sur les finances et l'éducation.
- Le comité procède également au renouvellement du mandat du protecteur de l'élève.

12.5 Comité de vérification

Point présenté par le président du comité, M. James Kromida :

- Le comité a examiné la matrice des contrôles internes; on constate une amélioration majeure et l'analyse sera poursuivie.

12.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Mario Benvato :

- Il n'y a pas eu de réunion depuis la dernière réunion ordinaire du conseil.

12.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le vice-président et membre substitut du comité, M. Agostino Cannavino :

- Les emprunts maximums à court terme ont été approuvés, lesquels sont conformes aux paramètres fixés par les directives gouvernementales.
- Le budget et les projections fiscales sont passés en revue. Au 31 mars, la taxe supplémentaire et la taxe d'intérêt sont inférieures au budget, ce qui pourrait entraîner un manque à gagner. Cette situation sera suivie de près.
- Les projections fiscales pour 2022-2023 ont été présentées sur la base de la facturation prévue.
- Le produit de la taxe scolaire devrait augmenter de 2,5 %.
- Le comité demande au ministère d'entamer le processus pour combler le poste vacant au conseil du CGTSIM. Ce poste est pourvu après consultation des comités de parents des commissions scolaires et des centres de services scolaires.
- Le projet détaillé du budget 2022-2023 a été passé en revue. La CSEM devrait recevoir environ 40 000 \$ de plus que l'année précédente pour les écoles en milieu défavorisé. Ce montant est susceptible de changer en fonction des chiffres définitifs.
- Le comité a nommé également une nouvelle commissaire à l'éthique, M^e Madeleine Lemieux, et une commissaire à l'éthique substitut, M^e Isabel Marceau, pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2024.

- Le comité procède à la révision de son code d'éthique et de ses règlements et il devrait présenter une version révisée pour adoption à sa réunion de juin. Les membres sont invités à soumettre leurs recommandations.
- Le directeur général du comité et le directeur de la taxe scolaire ont été nommés en tant que représentants pour négocier les conventions collectives.

12.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Jamie Fabian :

- Il n'y a pas eu de réunion depuis la dernière réunion ordinaire du conseil. La prochaine réunion aura lieu le 31 mai.

12.9 ACSAQ (Association des commissions scolaires anglophones du Québec)

Point présenté par le président et membre de l'ACSAQ, M. Joe Ortona :

- Une manifestation contre le projet de loi 96 s'est tenue au centre-ville de Montréal. Plusieurs nouveaux amendements ont été présentés à la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi 96. La commission parlementaire a conclu l'étude article par article et l'a acheminée à l'Assemblée nationale pour adoption. En ce jour, le projet de loi 96 a été adopté.
- Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision sur le projet de loi 40.
- L'ACSAQ a également discuté du projet de loi 49, *La loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* adoptée en novembre dernier. Le projet de loi 49 contient un amendement qui interdit à un commissaire ou à un président en exercice d'être élu à la fois à un conseil municipal et à un centre de services scolaire. Ce même amendement se trouvait dans le projet de loi 40 dont le sursis pour notre réseau dans le système anglophone est actuellement en vigueur et qui ne peut donc pas être exercé. Certains commissaires dans le système anglophone, non pas ici à la CSEM, sont affectés par cet amendement. Le juge qui devait tenir audience sur le projet de loi 49 à la date initiale l'a reportée puisqu'une décision est également attendue pour le projet de loi 40.

À 20 h 42, une minute de silence est observée à la mémoire des victimes de la fusillade au Texas.

13. Rapport des commissaires

Point présenté par le commissaire, M. Jamie Fabian :

- À l'école secondaire Mountainview, en collaboration avec Amazon.com et le Club des petits déjeuners du Canada, le patineur de vitesse olympique Charles Hamelin a annoncé récemment que les élèves de l'école secondaire allaient recevoir un petit déjeuner pendant un an. Les élèves seront bien nourris, plein d'énergie et prêts à apprendre.

Point présenté par le commissaire, M. Joseph Lalla :

- Mise à jour sur l'avancement des travaux de construction de l'aire de jeux inclusive du Centre Mackay et de l'école Philip E. Layton. En l'espace de six mois, la somme de 2,4 millions de \$ a été amassée et avec un investissement supplémentaire de 500 000 \$ de la part de la commission scolaire, le projet va bon train. Au cours de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 24 mai, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire. Le délai d'achèvement du projet est fixé au 30 septembre 2022 au plus tard. Chaque élément de la conception de l'aire de jeux a été soigneusement sélectionné pour une accessibilité et une participation maximales, faisant appel à tous les sens tout en intégrant et en équilibrant la couleur, la texture, la nature, l'ombre et la portée. Les plans de l'aire de jeux comprennent des rampes, des balançoires et des glissoires accessibles. Les élèves et les membres du personnel seront extrêmement heureux lorsqu'ils retourneront à l'école cet automne.

	<p>Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Ellie Israel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'école Coronation, les arrêts pour déposer les enfants le matin posaient problème. Les parents recevaient des contraventions lorsqu'ils garaient leur voiture pour conduire leurs enfants à l'école. La ville a maintenant rétabli le stationnement. Du lundi au vendredi, les parents pourront désormais s'arrêter pendant 15 minutes pour accompagner leurs enfants à l'école. De plus, les toilettes des garçons seront entièrement rénovées cet été. • Pendant ce temps, à l'Académie internationale Marymount, des bollards ont été installés au milieu de la rue pour ralentir la circulation. Par ailleurs, des condominiums seront construits à environ 1000 mètres de l'école sur le chemin de la Côte-Saint-Luc. L'école a reçu l'assurance que cette construction ne générera pas de tunnel de vent pouvant affecter les élèves lorsqu'ils se déplacent à pied pour prendre l'autobus vers l'école ou au retour de l'école. Des clôtures spéciales seront installées autour des équipements lourds pour assurer la sécurité de nos élèves.
14.	<p><u>Adoption finale des règlements révisés n° 1 et n° 4 (2021)</u></p> <p>ATTENDU QUE l'article 162 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses réunions ordinaires;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 22-04-04-6, le projet de règlements révisés n° 1 et n° 4 (2021) a reçu une approbation provisoire afin de supprimer les réunions du conseil et du comité exécutif prévues les 27 avril 2022, 25 mai 2022 et 22 juin 2022 et de les remplacer par les mardi 26 avril 2022, mardi 24 mai 2022 et mardi 21 juin 2022;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un avis public de 30 jours a été donné;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU d'approuver le règlement n° 1 révisé (2021) et le règlement n° 4 révisé (2021) fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires mensuelles de la Commission scolaire English-Montréal et du comité exécutif, pour le reste de l'année scolaire 2021-2022.</p> <p>Vote : 8-3-2. Motion adoptée. (M^{me} M. Corsi, M. J. Lalla et M. D. Tatone ont voté contre; M. A Cannavino et M. M. Pietrangelo se sont abstenus)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-05-24-14</u></p>
15.	<p><u>Liste de prix pour les cafétérias et structure de la subvention pour 2022-2023</u></p> <p>ATTENDU QUE la Politique alimentaire de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) exige que le conseil approuve chaque année la liste de prix pour les cafétérias et la structure de la subvention;</p> <p>ATTENDU QUE la Politique alimentaire de la CSEM stipule que les cafétérias scolaires soient gérées de manière à ce que le coût pour les élèves utilisant ces services soit le plus bas possible sur la base des critères de qualité, de quantité et de valeur nutritionnelle, dans le cadre de paramètres d'autofinancement;</p> <p>ATTENDU QU'une proposition de liste de prix et de structure de la subvention a été soumise par l'Organisation scolaire/Nutrition et services alimentaires;</p> <p>ATTENDU QUE le projet de liste de prix et de structure de la subvention reflète une subvention de 550 000 \$ provenant du programme de lutte contre la pauvreté;</p> <p>ATTENDU QUE le COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CCGC/CRR) recommande le projet de liste de prix et de structure de la subvention;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE</p>

	<p>RÉPARTITION DES RESSOURCES (CCGC/CRR), QUE la liste de prix des cafétérias et la structure de la subvention pour 2022-2023 soient approuvées, tel qu'il est indiqué dans la documentation soumise à la réunion.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-05-24-15</u></p>
16.	<p><u>Proposition d'abrogation de la politique DG-21 Demande de recherches et de projets dans les écoles et les centres de la CSEM – Pour consultation</u></p> <p>ATTENDU QUE la politique DG-21 – Demande de recherches et de projets dans les écoles et les centres de la CSEM a été adoptée par la Commission scolaire English-Montréal le 18 décembre 2002, conformément à la résolution n° 02-12-18-9.1;</p> <p>ATTENDU QUE la Table de gestion s'est réunie le 10 mai 2022 et a recommandé que la politique soit abrogée;</p> <p>ATTENDU QUE de nouvelles directives pour mener des recherches à la CSEM ont été soumises par les Services éducatifs;</p> <p>ATTENDU QUE la proposition d'abrogation de la politique DG-21 – Demande de recherches et de projets dans les écoles et les centres de la CSEM doit être transmise aux fins de consultation officielle au comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);</p> <p>ATTENDU QUE la date de fin de la consultation prévue auprès des comités, syndicats/associations susmentionnés sera de TRENTE (30) jours suivant la date de la présente réunion du conseil;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la proposition d'abrogation de la politique DG-21 – Demande de recherches et de projets dans les écoles et les centres de la CSEM soit approuvée et transmise, aux fins de consultation, au comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR) et que les résultats de la consultation soient retournés à M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale, au plus tard le 25 juin 2022, conformément à la documentation soumise à la réunion.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-05-24-16</u></p>
17.	<p><u>Recommandation du comité de planification à long terme</u></p> <p><u>17.1 Expansion de l'école secondaire L.I.N.K.S. au 2^e étage des installations de St. Pius X – Pour consultation</u></p> <p>ATTENDU QUE l'école secondaire L.I.N.K.S. utilise toutes les salles de classe disponibles et qu'elle a besoin d'espace supplémentaire pour répondre à la demande croissante;</p> <p>ATTENDU QUE l'école secondaire L.I.N.K.S. a besoin des espaces suivants situés au 2^e étage – Côté Sauvé (aile droite) des installations de St. Pius X, soit 9 classes et 1 espace de bureau;</p> <p>ATTENDU QU'une partie du deuxième étage de l'aile droite est actuellement occupée par <i>Une école montréalaise pour tous</i> (ministère de l'Éducation);</p> <p>ATTENDU QU'<i>Une école montréalaise pour tous</i> est une initiative visant à soutenir financièrement certaines interventions dans des écoles primaires accueillant des élèves issus des milieux les plus défavorisés de l'île de Montréal;</p> <p>ATTENDU QUE les salles de classe ainsi qu'un petit local servant présentement de bureau pour <i>Une école montréalaise pour tous</i> continueront d'être utilisés;</p>

ATTENDU QUE le comité de planification à long terme de la CSEM recommande que l'école secondaire L.I.N.K.S. dispose des salles de classe supplémentaires au 2^e étage des installations de St. Pius X et qu'*Une école montréalaise pour tous* continue d'occuper les salles de classe qu'elle utilise présentement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE la Commission lance un processus de consultation relativement à l'espace supplémentaire pour l'école secondaire L.I.N.K.S.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil d'établissement de St. Pius X et le comité de parents de la CSEM soient invités à soumettre leurs points de vue au plus tard le 25 juin 2022.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-05-24-17.1

18. Centre d'éducation des adultes High School of Montréal – Demande de changement de nom – Pour consultation

ATTENDU QUE le 7 avril 2022, les administrateurs de la CSEM ont reçu du conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes High School of Montréal une demande de changement de nom afin d'abrégier le nom du Centre en Centre d'éducation des adultes HSM, en recourant à son acronyme;

ATTENDU QUE le nom du Centre d'éducation des adultes High School of Montréal prête à confusion lorsqu'il s'agit de faire la promotion du Centre et d'attirer des élèves adultes, étant donné la présence des termes « école secondaire » dans sa désignation;

ATTENDU QUE le Centre d'éducation des adultes High School of Montréal est communément désigné sous l'appellation HSM ou Centre d'éducation des adultes HSM;

ATTENDU QUE la proposition susmentionnée doit être transmise aux fins de consultation officielle aux groupes suivants : la Table de gestion et le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR), conformément à la section 2 de la politique DG-7 de la CSEM – Noms et nouveaux noms des écoles et des centres;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires recommande que le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) soit formellement consulté;

ATTENDU QUE la date de fin de la consultation prévue auprès des comités susmentionnés sera de TRENTE (30) jours suivant la date de la présente réunion du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires donne mandat à la secrétaire générale d'entreprendre un processus de consultation officiel de trente (30) jours afin de renommer le Centre d'éducation des adultes High School of Montréal en Centre d'éducation des adultes HSM.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Table de gestion de la CSEM, le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) et le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) soient consultés dans le cadre du processus de trente jours et que les résultats de la consultation soient acheminés à M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale de la CSEM, au plus tard le 25 juin 2022, conformément à la documentation soumise à la réunion.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-05-24-18

19.	<p><u>Produit de la taxe scolaire pour 2022-2023</u></p> <p>ATTENDU QUE, conformément à la <i>Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire</i>, SQ 2019, c5, la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) doit faire parvenir au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM), par résolution de son conseil des commissaires, une demande afin que le montant pour le financement de besoins locaux lui soit versé;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal demande au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) de verser à la CSEM le produit maximal de la taxe scolaire pour le financement de besoins locaux au cours de l'exercice financier 2022-2023.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au CGTSIM.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-05-24-19</u></p>
20.	<p><u>Processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 – Suite à la consultation</u></p> <p>ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de consultation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.5 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la commission scolaire peut confier les fonctions du comité de répartition des ressources prévues par la présente loi au comité consultatif de gestion, ci-après désigné comme le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);</p> <p>ATTENDU QUE l'article 275 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que la commission scolaire établit, en tenant compte des recommandations du CCGC/CRR, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu des articles 275 et 193.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un document sur le processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 a été créé;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires, lors de sa réunion du 26 janvier 2022, a résolu, en vertu de la résolution n° 22-01-26-13, que le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 soit approuvé pour être transmis aux conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi qu'au comité de parents de la CSEM (CPCSEM), aux fins de consultation;</p> <p>ATTENDU QU'il est de plus résolu que le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 soit transmis au CCSAS et à l'EMSAC, pour commentaires;</p> <p>ATTENDU QUE les conseils d'établissement des écoles et des centres et le CPCSEM ont soumis des recommandations en lien avec les priorités budgétaires ainsi que des commentaires sur les principes directeurs, les critères et les orientations connexes;</p> <p>ATTENDU QUE le CCSAS et l'EMSAC ont fourni des suggestions quant aux priorités budgétaires et des commentaires sur les principes directeurs, les critères et les orientations connexes;</p> <p>ATTENDU QUE le processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 a pris en compte les recommandations formulées ci-dessus;</p> <p>ATTENDU QUE le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources et la Table de gestion ont examiné et approuvé le présent document;</p>

	<p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES, QUE le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 soit approuvé, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la réunion.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-05-24-20</u></p>
21.	<p><u>Organigramme administratif de la CSEM révisé pour 2022-2023 – Suite à la consultation</u></p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé, pour consultation, le projet de révision de l'organigramme administratif pour 2022-2023;</p> <p>ATTENDU QUE l'Association of English Montreal Board Administrators (AEMBA), l'Association québécoise des cadres scolaires – Section CSEM (AQCS), l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM), le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) et le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) ont été consultés sur le projet de révision de l'organigramme administratif et invités à soumettre leurs points de vue par écrit;</p> <p>ATTENDU QUE les réponses à la consultation figurent parmi la documentation soumise;</p> <p>ATTENDU QUE l'ébauche du projet de révision de l'organigramme administratif a été corrigée pour refléter le poste de coordonnateur, classe 7, aux Services financiers;</p> <p>ATTENDU QUE les groupes consultés ont été informés de la correction;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le projet d'organigramme administratif révisé pour 2022-2023 soit approuvé.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-05-24-21</u></p>
22.	<p><u>Plan de dotation et incidences budgétaires pour 2022-2023</u></p> <p><u>22.1 Directions d'école et de centre</u></p> <p>ATTENDU QUE la clause 3.001 de la Politique de gestion locale de l'ACSM (Association des cadres scolaires de Montréal) stipule que, par principe et en vertu de la loi 107, les directions d'école et de centre doivent être consultées sur toutes les questions relatives aux politiques de la Commission et à la gestion des établissements;</p> <p>ATTENDU QUE les orientations budgétaires et autres documents en lien avec le processus d'élaboration du budget pour 2022-2023 ont été présentés au comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR);</p> <p>ATTENDU QUE le CCGC-CRR a signifié à la Commission, à l'issue du processus de consultation, son accord avec les recommandations formulées;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission a présenté la création de deux postes de direction adjointe, l'un dans une école primaire, l'autre dans une école secondaire, conformément aux critères établis pour l'affectation de directions adjointes;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission a présenté l'abolition de deux postes de direction adjointe, l'un dans une école primaire, l'autre dans une école secondaire, conformément aux critères établis pour l'affectation de directions adjointes;</p> <p>ATTENDU QUE les révisions relatives aux classifications de deux écoles ont été appliquées conformément à la réglementation gouvernementale;</p>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires approuve le plan de dotation pour les directions d'école et de centre de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2022-2023, conformément à la documentation soumise à la réunion du 24 mai 2022.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-05-24-22.1

22.2 Personnel cadre du centre administratif

ATTENDU QUE les orientations budgétaires et la documentation en lien avec le processus d'élaboration du budget et les plans de dotation pour 2022-2023 ont été présentées au comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR);

ATTENDU QUE le CCGC-CRR a signifié à la Commission, à la suite du processus de consultation, son accord avec les recommandations formulées;

ATTENDU QUE les recommandations relatives au plan de dotation comprennent l'abolition d'un poste vacant de coordonnateur au sein des Services aux élèves, et l'ajout d'un poste de direction adjointe au sein des Services aux élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le plan de dotation du personnel cadre du centre administratif de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2022-2023 soit approuvé, conformément à la documentation soumise à la réunion du 24 mai 2022.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-05-24-22.2

23. Changements au niveau du personnel enseignant pour 2022-2023

23.1 Enseignants mis en disponibilité (permanents) en raison de surplus (mise à jour)

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal affiche un surplus d'une (1) enseignante dans la catégorie 104 – Éducation physique au primaire;

ATTENDU QU'en conformité avec le processus décrit à la clause 5-3.00, article B, de la convention collective du personnel enseignant, une liste d'enseignants a été préétablie;

ATTENDU QUE la seule (1) enseignante susmentionnée a obtenu sa permanence conformément à la clause 5-3.03 de ladite convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, conformément aux conditions établies aux clauses 5-3.16, 5-3.19, 5-3.21 et 5-3.23 de la convention collective du personnel enseignant 2020-2023, la Commission scolaire English-Montréal mette en disponibilité la seule (1) enseignante permanente suivante pour des raisons de surplus à compter du 1^{er} juillet 2022.

Catégorie 104 – Éducation physique au primaire

NOM

ANCIENNETÉ

Ramundo, Amanda

05-034

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-05-24-23.1

23.2 Enseignants affectés à la suppléance régulière (permanents) en raison de surplus (mise à jour)

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal affiche un surplus d'une (1) enseignante dans la catégorie 120 – *English Language Arts* au secondaire et d'un (1) enseignant dans la catégorie 105 – Musique au primaire;

ATTENDU QU'en conformité avec le processus décrit à la clause 5-3.00, article B, de la convention collective du personnel enseignant, une liste d'enseignants a été préétablie;

ATTENDU QUE les deux (2) enseignants susmentionnés ont obtenu leur permanence conformément à la clause 5-3.03 de ladite convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, conformément aux conditions établies aux clauses 5-3.16, 5-3.19, 5-3.21 et 5-21.00 de la convention collective du personnel enseignant 2020-2023, la Commission scolaire English-Montréal affecte à la suppléance régulière les deux (2) enseignants permanents suivants en raison de surplus à compter du 1^{er} juillet 2022.

Catégorie 120 – *English Language Arts* au secondaire

<u>Nom</u>	<u>Ancienneté</u>
Edwardson, April	11-192

Catégorie 105 – Musique au primaire

<u>Nom</u>	<u>Ancienneté</u>
Jones, Peter	16-099

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-05-24-23.2

23.3 Non-réengagement d'enseignants (non permanents) en raison de surplus (mise à jour)

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal affiche un surplus de deux (2) enseignants dans la catégorie 120 – *English Language Arts* au secondaire et deux (2) enseignants dans la catégorie 104 – Éducation physique au primaire;

ATTENDU QU'en conformité avec le processus décrit à la clause 5-3.00, article B, de la convention collective du personnel enseignant, une liste d'enseignants a été préétablie;

ATTENDU QUE les quatre (4) enseignants susmentionnés n'ont pas obtenu leur permanence en vertu de la clause 5-3.03 de ladite convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, conformément aux conditions établies aux clauses 5-3.16, 5-3.19, 5-3.21, 5-3.22 et 5-3.23 de la convention collective du personnel enseignant 2020-2023, la Commission scolaire English-Montréal procède à la résiliation du contrat d'emploi des quatre (4) enseignants non permanents suivants pour des raisons de surplus à compter du 1^{er} juillet 2022.

Catégorie 120 – *English Language Arts* au secondaire

<u>Nom</u>	<u>Ancienneté</u>
Iacobo, Mara	10-164
Stewart-Reid, Patrick	03-189

<u>Catégorie 104 – Éducation physique au primaire</u>	
<u>Nom</u>	<u>Ancienneté</u>
Codipietro, Katia Latino, Gabriel	05-023 04-083
Vote : 13-0-0. Motion adoptée.	
<u>Résolution n° 22-05-24-23.3</u>	
24.	<u>Nominations administratives dans les écoles et les centres 2022-2023 (ronde 3 de 3)</u> Ce point a été présenté à titre d'information par le directeur général, M. Nicholas Katalifos.
25.	<u>Confirmation en poste – Administrateurs au centre administratif</u> Ce point a été présenté à titre d'information par le directeur général, M. Nicholas Katalifos.
26.	<u>Rémunération des membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2021-2022</u> Ce point a été retiré.
27.	<u>Sujets divers</u> Aucun
28.	<u>Clôture de la réunion</u> IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 21 h 03. Vote : 13-0-0. Motion adoptée.
<u>Résolution n° 22-05-24-28</u>	
Signé à Montréal, _____	
_____	_____
M ^c Joe Ortona, président	M ^c Nathalie Lauzière, secrétaire générale